



2 OCTOBRE 2023

EUROPE INFO HEBDO



FRONTEX, NAGORNO-KARABAKH ET GREEN WASHING.

Cette semaine se place sous le signe de la remise en question. Une remise en question plutôt politique que juridique pour l'agence Frontex. Quant au slogan "la faute à Bruxelles" s'il a encore de beaux jours devant lui, certain de ses promoteurs comme en Pologne sentent le retour de boomerang. Une remise en question suspendue à nos contrats gaziers concernant la protection des populations du Nagorno-Karabakh face aux armées d'Azerbaïdjan. Et enfin deux sérieuses remises en question : le marketing "verdoyant" désormais aussi illégal que les allégations médicales aléatoires, et la toxicité du glyphosate marqueur des limites de la méthode scientifique lorsqu'elle défend des intérêts industriels.

Bonne lecture,

Elise BERNARD,
Edouard GAUDOT,
Alexandre SIMONIN

Avec la précieuse assistance de Zaineb EL BOUDOUR EL IDRISSEI et Carla BOYER.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT

CRISE MIGRATOIRE, POLOGNE, ALLEMAGNE, MAL EN PIS

Le destin de l'Europe se joue en Méditerranée, écrivions-nous il y a déjà 5 ans. De tous les défis existentiels qui menacent les équilibres internes de l'UE et plus généralement la paix civile, c'est finalement sur les migrations que nos sociétés riches, vieillissantes et inquiètes semblent se focaliser. Car cette "crise migratoire" qui nourrit les paniques morales et les affolements identitaires est au fond d'abord une crise de "l'accueil d'urgence des migrants".



- Relancée par l'arrivée de milliers de migrants à Lampedusa, elle rappelle la sidération devant les images de ces flux humains sur la "route des Balkans" en 2015 et les comportements choquants de la police hongroise.
- Encore une fois elle met en lumière la violence policière qui s'abat sur ces êtres humains fragilisés par leur situation - souvent abusés, trompés, volés voire violés - de toutes les frontières.
 - Le film "la frontière verte" d'Agnieszka Holland qui montre le traitement inhumain de la police polonaise à la frontière biélorusse embarrasse le gouvernement à la veille des élections.
 - L'Europe n'a toutefois pas le monopole des horreurs, comme en témoigne le sort réservé aux migrants subsahariens à la frontière tunisienne.

- Incapable de concevoir une solution européenne à un problème qui n'est certainement pas national, l'Union voit l'un de ses principes cardinaux, celui de la libre circulation des personnes, menacé par le rétablissement des contrôles aux frontières au sein même de l'espace Schengen.
 - La Pologne veut ainsi renforcer les contrôles à sa frontière avec la Slovaquie pour limiter l'arrivée de migrants en provenance des Balkans.
 - L'Autriche impose des contrôles plus stricts à ses frontières avec la Slovaquie et l'Italie.
 - L'Allemagne accroît ses contrôles à la frontière autrichienne mais c'est surtout sa décision de renforcer ses contrôles frontaliers avec la Pologne et la Tchéquie qui inquiète, tant par sa force symbolique que par ses conséquences concrètes.
 - Le chancelier allemand accuse Varsovie de laisser les migrants transiter en Allemagne, grâce au principe de libre circulation de l'espace Schengen, au lieu de traiter leurs demandes d'asile en Pologne.
 - Le gouvernement polonais est aussi empêtré dans un scandale de corruption de vente de visas Schengen à des migrants originaires de pays d'Asie et d'Afrique.
- Avec sa position ferme dans cette dispute migratoire avec la Pologne, le gouvernement allemand espère également pouvoir freiner la montée de l'extrême droite.
 - Quant au gouvernement PiS à Varsovie, les élections législatives du 15 octobre 2023 rendent la situation encore plus tendue.
 - Les accusations de vente illégale de visas sont dénoncées comme des ingérences dans les affaires intérieures du pays.
 - Le chancelier allemand est accusé d'intervenir en faveur de l'opposition polonaise.
 - Très peu diplomatiquement, le ministre des Affaires Etrangères polonais a directement demandé au Chancelier allemand de "respecter la souveraineté de son pays."



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT

CRISE MIGRATOIRE, FRONTEX, DROITS FONDAMENTAUX PROIE ET OMBRE

Dans une Union qui parfois se vit comme une Forteresse assiégée par les nouveaux barbares, le rôle de Frontex, l'agence européenne des garde-frontières et de garde-côtes pose question. En particulier en ce qui concerne la tendance à la militarisation de la frontière et le respect des droits fondamentaux des migrants en situation de vulnérabilité. On peut cependant se demander si le « bras armé de l'Europe forteresse », comme l'appellent les associations de droits des migrants, est vraiment condamnable.

- C'est ce qu'estime la Cour de Justice de l'UE, dans un arrêt du 6 septembre 2023
 - Les juges de Luxembourg ont débouté des demandeurs d'asile syriens de leur demande en réparation de leur préjudices matériel et moral au sujet de leur refoulement vers la Turquie.
 - Il s'agit de la première affaire où Frontex se retrouve mise en cause judiciairement pour violation des droits fondamentaux.
 - Le jugement souligne toutefois l'échec du « système complet de recours » résultant en un contrôle judiciaire inefficace de la puissance publique au sein de l'Union européenne.
- Sur le fond, en 2016, des demandeurs d'asile syriens débarqués sur l'île grecque de Milos ont été transférés sur l'île de Leros où ils ont déposé leur demande d'asile.
 - Cependant Frontex, conjointement avec les autorités grecques, a déployé une opération de retour, et transféré sans préavis les demandeurs d'asile vers la Turquie.
 - En procédant ainsi, ils leur refusent le droit de demander asile dans un Etat signataire de la Convention de Genève.
 - Les requérants ont porté plainte auprès de l'officier aux droits fondamentaux de Frontex.
 - Ils considèrent que le comportement illégal de Frontex leur a causé un préjudice réel et certain, aussi bien matériel que moral, ainsi qu'une violation des principes de non-refoulement, du droit d'asile, d'interdiction des expulsions collectives, des droits de l'enfant, d'interdiction des expulsions collectives, d'interdiction des traitements dégradants ainsi que de droit à une bonne administration et à un recours effectif.
 - Ils soutiennent que s'ils n'avaient pas été refoulés vers la Turquie, ils auraient obtenu la protection internationale, eu égard au contexte sécuritaire de la Syrie en 2016.
- La CJUE a rejeté le recours en indemnité des requérants syriens.
 - Elle explique que Frontex « n'a de compétences ni en ce qui concerne l'appréciation du bien-fondé des décisions de retour ni en ce qui concerne les demandes de protection internationale »
 - Selon les juges, « Frontex a seulement pour mission d'apporter un soutien technique et opérationnel aux États membres et non d'aborder le bien-fondé des décisions de retour »
 - En outre, les préjudices matériel et moral ne résultent pas « directement du comportement de Frontex » faute de « lien de causalité ».
- L'argumentation de la CJUE est cependant fort critiquable.
 - La juriste Francesca Romana Partipilo dénonce un « court-circuit argumentatif » du fait que la délimitation des compétences n'exempte pas Frontex de l'obligation de respecter les droits fondamentaux des migrants une obligation déterminée tant législativement et administrativement que par les représentants de l'agence eux-mêmes.
 - De plus, le transfert des demandeurs d'asile syriens vers la Turquie constituerait un refoulement indirect en ce qu'elle ne constitue pas un 'pays tiers sûr'.
 - Francesca Romana Partipilo y voit une décision de justice « inquiétante ».
 - Il s'agit d'"un nouvel épisode au cours duquel l'agence européenne a méconnu ses obligations et violé les droits humains des demandeurs d'asile aux frontières extérieures de l'Europe, sans encourir de conséquences juridiques ».
 - L'office européen de lutte antifraude publiait déjà, le 3 mai 2021, un rapport détaillant les irrégularités de l'Agence en matière de refoulement illégaux et de mauvaise conduite.
 - Cela avait conduit à la démission du directeur exécutif de Frontex comme nous l'expliquions en mai.
- Les professeurs Jorrit Rijpma et Melanie Fink expliquent qu' « en se limitant à une évaluation de la causalité », la CJUE a fait l'économie de se prononcer sur « l'évidente violation des principes fondamentaux du droit européen des réfugiés et du principe de non-refoulement ».
 - Présent au moment de la violation des droits des demandeurs d'asile Frontex non seulement n'est pas intervenu, mais y aurait contribué.
 - « L'exercice de la puissance publique par un organe de l'Union ne devrait pas pouvoir échapper au contrôle juridictionnel ».
 - Le comportement de Frontex inquiète, d'autant plus qu'Ursula von der Leyen a annoncé son renforcement, en réponse aux afflux récents de migrants (cf : EIH du 25 septembre).
 - On peut cependant se demander qui a intérêt à ce qu'une agence aux obligations et au fonctionnement peu clairs continue à œuvrer de la sorte. "La faute à l'Europe" a encore de beaux jours devant elle.

EUROPE GÉOPOLITIQUE

CAUCASE, TURQUIE, IRAN, RUSSIE, FROZEN, GOLD VERSION

Les crises dans le Caucase se succèdent et ne se ressemblent pas toujours. Le conflit gelé dans le Nagorno-Karabakh dure depuis maintenant 3 décennies mais s'est intensifié ces derniers mois. 10 mois de blocus du corridor de Latchine ne pouvait qu'amener à l'intensification des conflits dans cette République auto-proclamée indépendante, enclavée entre Arménie et Azerbaïdjan.



- Le 20 septembre 2023, l'armée d'Azerbaïdjan intervient au Karabakh.
 - 24 heures plus tard, les séparatistes capitulent et signent un cessez-le-feu.
 - Le temps est à présent à l'évacuation et l'exode des Arméniens dans la peur et le désarroi.
- Dans son éditorial, Pierre Haski explique que la raison principale de cette défaite de l'Arménie et des séparatistes arméniens du Nagorno-Karabakh est due au fait qu'ils se soient retrouvés sans alliés.
 - Conséquence de la guerre en Ukraine sur l'ordre international : personne n'est en mesure de remettre en cause les ambitions de Bakou.
 - La République d'Arménie était trop faible et militairement inférieure pour intervenir et a préféré sacrifier l'enclave pour éviter le risque d'une invasion.
- La Russie, pourtant jusque-là garante de Erevan, est trop occupée sur le front ukrainien. En outre, elle n'est plus sûre de vouloir prendre la défense d'un partenaire qui venait de "prendre ses distances".
- L'Iran, qui soutient pourtant l'Arménie, n'est pas intervenu lors de cette attaque.
- Enfin la Turquie, alliée de l'Azerbaïdjan et adversaire historique de l'Arménie se réjouit de cette victoire.
 - La Turquie et l'Azerbaïdjan prévoient de mettre en place un corridor, le long de la frontière entre l'Arménie et l'Iran, afin de relier la Turquie, l'enclave azérie du Nakhitchevan et l'Azerbaïdjan.
- L'UE a tenté de jouer les médiateurs lors de cette crise, sans succès. Les dirigeants européens sont d'ailleurs dans une situation inconfortable qui les condamne à l'impuissance.
- Pour compenser sa sortie du gaz russe, l'UE a passé des accords gaziers stratégiques avec l'Azerbaïdjan, mettant Bakou en position de force.
 - Point que nous avons régulièrement soulevé ces trois dernières années.
- Cela explique aussi pourquoi pour l'instant l'UE n'a pas sanctionné l'Azerbaïdjan.
- Hors du giron russe mais loin encore de l'orbite européenne, l'Arménie se retrouve donc à la croisée des mondes.
- Les premières conséquences de cette défaite militaire commencent à apparaître.
 - Lors de la capitulation, les séparatistes arméniens ont accepté leur désarmement et ont déclaré que la république autoproclamée du Nagorno- Karabakh (Artsakh en arménien) n'existera plus à partir du 1er janvier 2024.
 - La capitulation entrainera aussi la réintégration de l'enclave à l'Azerbaïdjan.
- Les Arméniens ont donc commencé à fuir en direction de la République d'Arménie.
 - La question des suites se pose désormais. Selon le politiste Laurent Leylekian, on peut craindre pour le sort du Sud du territoire de la République d'Arménie.
- Au niveau de l'UE, Politico souligne la lutte d'influence que se livrent Arménie et Azerbaïdjan par voie de lobbyistes interposés.
- Une influence que l'on peut qualifier de directe grâce à l'action de personnalités de l'UE (eurodéputés ou officiels) en faveur de l'Azerbaïdjan.
 - A relier possiblement avec les ressources minières de la région.

EUROPE GÉOPOLITIQUE

UKRAINE, RUSSIE, DÉSINFORMATION, POLOGNE RED PILL OR BLUE PILL?

Les luttes d'influence passent aussi par l'accès à l'information et la guerre des récits. La contre-offensive ukrainienne en est une illustration évidente. Pour Moscou, il faut qu'elle soit perçue comme un échec pour décourager les soutiens occidentaux. Pour Kiev, il faut qu'elle soit le récit d'un succès pour les raisons exactement inverses.



- Il semblerait que la Russie soit parvenue à ses fins : les progrès de l'Ukraine sur le front n'ont que trop peu été perçus en Occident, suite à un travail - très réussi - de désinformation de la part de la Russie.
 - Dans cet article du Kyiv Independent les différentes avancées militaires ukrainiennes de ces dernières semaines sont répertoriées, en s'appuyant sur les données très fiables de l'Institute for the Study of War.
 - Il y est décrit également la dégradation des unités russes.
 - Cependant, ces avancées n'ont été que faiblement relayées en Europe et aux Etats-Unis.
 - Dans une enquête, Mediapart revient sur les différentes techniques utilisées par les services de désinformations russes.
 - Les Russes annoncent des offensives ukrainiennes qui n'ont jamais eu lieu, ainsi ils peuvent affirmer que leurs forces les ont repoussées.
 - Les Ukrainiens occupent peu l'espace informationnel, contrairement aux Russes.
 - La Russie sort finalement gagnante de cette guerre informationnelle : elle façonne le récit et influence la perception du conflit.

- Dans ce contexte, l'Ukraine a essuyé un revers étonnant. La rupture du front européen était attendue à Berlin ou ailleurs, mais certainement pas à Varsovie.
 - La Pologne était considérée comme l'un des alliés les plus fidèles de l'Ukraine, présent à ses côtés depuis l'invasion russe de février 2022.
 - Elle a pourtant déclaré ne plus fournir d'armes à l'Ukraine.
 - Cette décision intervient après que le président ukrainien a tenu des propos qui ont déplu aux Polonais.
 - A la tribune de l'ONU, V. Zelensky avait indirectement accusé la Pologne de servir les intérêts russes.
 - Cela s'ajoute au différend sur les productions agricoles (cf. EIH précédents).
 - Les conséquences des annonces de Varsovie ne devraient pas être perceptibles directement car la Pologne sert toujours de point de transit pour l'approvisionnement d'armes venant de divers pays.



- Dans son éditorial, Pierre Haski explique que ce retournement de situation brutal peut s'expliquer surtout par les élections législatives du 15 octobre 2023.
 - Les élections s'annonçant serrées, le PiS au pouvoir compte sur le soutien des agriculteurs.
 - Ces derniers s'inquiètent de la baisse des prix des céréales depuis que les importations de céréales ukrainiennes ont augmenté.
- Au-delà, comme l'explique cette analyse d'Agenda Publica la Pologne, aurait pu clairement tirer parti de cette situation géopolitique au sein de l'UE.
 - Il semble de plus en plus évident que la poursuite du positionnement politique eurosceptique a gâché cette opportunité.

GREEN WASHING, POLLUTION, L'AVERTISSEMENT PLUS VERT QUE VERT

Ce mercredi 20 septembre 2023, les eurodéputés et les ministres des Etats membres se sont mis d'accord pour un cadre législatif en trois grandes mesures contre le greenwashing et l'obsolescence programmée.

- Tout d'abord, l'Union entend mettre un terme aux "allégations environnementales trompeuses" ou "Green claims" présentes sur les emballages des produits vendus en grandes et moyennes surfaces.
 - En effet, de trop nombreuses marques utilisent des qualificatifs tels que « produit vert », « écologique », « issu du terroir » ou encore « respectueux de notre territoire » afin de verdir leurs produits.
 - Ces termes génériques ne s'appuient sur aucun fondement ou documentation, pour la plupart d'entre eux.
 - Ils ne sont qu'arbitraires et issus d'une stratégie marketing bien réfléchi.
 - Ils induisent le consommateur en erreur qui ne les distingue pas forcément de ceux répondant à une certification garante d'un produit le plus écologique possible.
 - Afin de valoriser les labels certifiés, l'UE compte exiger, à travers cette directive, un travail minutieux de collecte d'informations et de chiffrage dès lors qu'une entreprise souhaitera apposer un terme écologique sur un de ses produits.
 - L'ajout d'un label "verdoyant" reste à la discrétion des entreprises mais elles devront suivre les lignes directrices de la législation, sous peine de sanctions.
- L'UE souhaite également rompre avec le principe systématique de compensation carbone.
 - Les entreprises ne pourront plus justifier une neutralité carbone par la mise en place d'activités à valeur environnementale.
 - Ces activités sont en fait bien souvent inefficaces car elles n'effacent pas l'empreinte carbone initiale émise.
 - Le cas d'école est celui de la plantation d'arbres qui cumule les défauts suivants :
 - un décalage entre l'émission et la compensation,
 - une saturation incrémentale de la capacité d'absorption du CO2 dû aux sécheresses et hausses de températures ;
 - et un relâchement du CO2 capté, le jour où le puits de carbone meurt.
- Enfin, pour lutter contre l'obsolescence programmée, de nouvelles interdictions concerneront les déclarations non étayées sur la durée de vie supposée d'un produit ou la fausse représentation de sa réparabilité.
- La future législation proscriera les incitations à remplacer prématurément les consommables.
- C'est le cas en particulier des cartouches d'encre d'imprimante, des mises à jour logicielles superflues, et les obligations injustifiées d'acheter des pièces de rechange ou des accessoires du fabricant d'origine au détriment d'autres fabricants.
- Un nouveau label harmonisé européen sera créé pour certifier des garanties prolongées au-delà des délais légaux.
- À cela s'ajoute la volonté d'améliorer la visibilité des informations des garanties, les consommateurs ne connaissant que rarement leurs droits dans ce domaine.

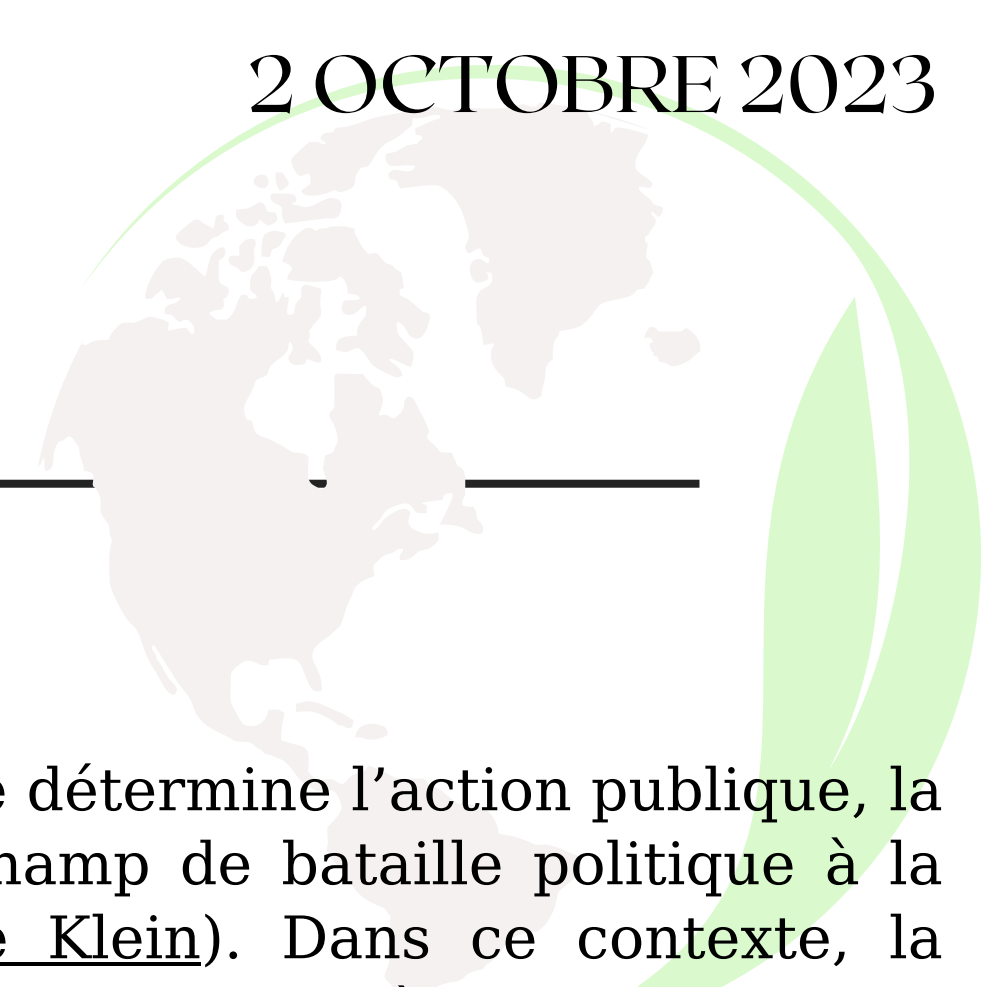


Cette directive, avant d'entrer en vigueur, doit encore être votée au Conseil et au Parlement. Puis doit être transposée dans le droit national des différents États. Les entreprises ont donc deux ans pour adapter leur stratégie marketing en conséquence.



GREEN DEAL

POLLUTION, AGRICULTURE, GLEE PHOSATE



Science corporate ou science citoyenne? Dans un monde où l'expertise détermine l'action publique, la manipulation des données et des études scientifiques a étendu le champ de bataille politique à la science (voir par exemple cet [entretien d'E. Gaudot avec Etienne Klein](#)). Dans ce contexte, la discussion sur la réautorisation du glyphosate par l'UE prend une couleur particulière : cet herbicide - le plus utilisé dans le monde - est-il en effet un danger comme le rappelait le très sérieux INRAE en 2022, ou le point aveugle d'une panique collective comme le dénoncent certaines journalistes ? Et les motivations des uns ou des autres sont-elles purement scientifiques, comme l'interrogeait Arrêt sur images en 2020?



- Tous les coups sont-ils permis ? Selon Amélie Poinssot pour [Médiapart](#), Bayer Monsanto (né de l'acquisition par Bayer AG de Monsanto Company en 2016), géant de l'agrochimie, aurait « dissimulé une étude qui met en évidence les effets toxiques du glyphosate sur le développement neuronal »
 - Les associations de défense de l'environnement, dont Générations futures (française) et Global 2000 (autrichienne), ont déposé plainte le 27 septembre 2023 contre Bayer Monsanto devant le procureur de République de Vienne, faisant grief d'une fraude grave.
 - Elles soutiennent une présentation incorrecte des résultats et des données de la part de l'entreprise ayant pour but de « tromper sur la réelle dangerosité du glyphosate sur les humains, les animaux et l'environnement » et d'« obtenir une ré-autorisation ».
 - Elles expliquent que l'exposition des femmes enceintes à l'herbicide entraînerait des dommages sur le système nerveux de *l'infans*.

- Le 6 juillet 2023, l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a réalisé une évaluation auto-qualifiée comme « la plus transparente d'un pesticide jamais réalisé par l'EFSA et les États membres de l'UE ».
 - L'EFSA considère qu'il n'y a « pas de préoccupation critique » au sujet du glyphosate.
- On peut relever l'existence d'une étude réalisée en 2001 par Syngenta, également société d'agrochimie donc concurrente, qui avait alors pointé du doigt la neurotoxicité du glyphosate.
 - Productrice des néocotinoïdes "bee-killer", Syngenta n'est pas plus vertueuse pour autant, certaines de ses produits ayant été récemment interdit à la vente par la justice.
- Cette controverse, dont l'enjeu économique ne doit pas éclipser les enjeux de santé publique, éclate évidemment au moment où le Conseil de l'UE doit se prononcer (le 13 octobre 2023) sur le renouvellement de l'autorisation du produit dans l'UE.
 - Le 20 septembre 2023, la Commission européenne propose le renouvellement de l'herbicide pour une période de 10 ans.
 - Le ministre français de l'agriculture Marc Fesneau se disait favorable le 22 septembre au maintien de l'herbicide sur le marché, contrairement aux positions initiales du Président Macron - que celui-ci semble regretter désormais.
 - Stéphane Séjourné, président du groupe Renew au Parlement européen exprimait son opposition ferme au glyphosate, montrant une fois de plus le décalage entre Paris et Bruxelles sur des sujets cruciaux.
 - Le ministre allemand de l'agriculture, Cem Özdemir, quant à lui, s'y oppose et entend joindre à sa cause d'autres États membres.
 - Le renouvellement ne pourra être empêché qu'en cas de vote « contre » de la part d'une majorité qualifiée.
 - La chose semblait difficilement imaginable, reste à observer si les récentes données donneront un coup de pied dans la fourmilière.